



Association loi 1901 à but non lucratif

CHARTRE

PRINCIPES D'ADHÉSION, D'ÉGALITÉ ET D'AUTOGESTION

1- PRINCIPES ÉTHIQUES :

- Le café associatif est un lieu convivial de partage, d'échanges et de rencontres, à vocation sociale et culturelle, sans but lucratif : gratuité ou prix libre des événements et prix faible des consommations., des repas et de l'adhésion.
- C'est un lieu autogéré (PAR et POUR ses adhérents) : son bon fonctionnement est garanti par la responsabilité collective d'Atmosphère que chaque adhérent assume de façon individuelle.
- L'association repose sur des principes de démocratie, de liberté et une relation d'égalité entre ses membres, et refuse tout lien de dépendance et de subordination entre membres ou avec les institutions.
- L'association vit grâce à la réflexion et à l'action de ses membres, et ne recourt ni au salariat, ni à des subventions. Cela permet de respecter nos principes d'égalité et de liberté.
- Les adhérents ne sont pas des consommateurs mais des membres actifs de l'association.
- Aucune activité de l'Association ne peut donner lieu à rémunération ou facturation au bénéfice d'un adhérent, qu'il soit personne physique ou morale.
- Dans le cas d'une demande d'activité « de soutien » dans les locaux de l'association, le CA donne son accord ou la refuse, en prenant en compte le respect de la « Charte éthique », et l'implication des demandeurs vis à vis de l'association, dans un souci de réciprocité.

Pour assurer l'application de ces principes, Atmosphère se dote de règles de gestion:

2- FONCTIONNEMENT POUR UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE :

- Le principe de rotation des membres à l'intérieur du CA favorise le principe de "responsabilité partagée".
- Le CA se réunit tous les mois.
- Des commissions de travail sont créées en fonction des besoins.

Tout adhérent veille au bon déroulement des soirées dans les locaux de l'association.

Cette charte ne peut être modifiée qu'en Assemblée Générale Extraordinaire.